



**ASSOCIATION DES
PROPRIETAIRES
FORESTIERS DU
LIVRADOIS**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

du samedi 11 février 2012

Tenue à la salle polyvalente - 63890 - Grandval

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle polyvalente de la Commune de Granval dans le Puy de Dôme, sur convocation écrite du Président de l'association.

Il a été établi un tableau de présences au nombre de 116 adhérents, signé par 51 des participants et où figurent les procurations des membres empêchés au nombre de 10, qui est annexé au présent Procès-Verbal.

Celui-ci permet de constater que 61 membres de l'association sont présents ou représentés sur 107 membres. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu :

- Appel à cotisation pour 2012
- Le mot du Président
- Rapport moral et financier de l'année 2011
- Activités prévues pour 2012
- Questions diverses

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Faucher qui ouvre la séance et remercie Monsieur Jean-Louis Chantelauze, Maire de Granval, de nous accueillir dans les locaux municipaux mis à disposition et assistera à l'assemblée.

Monsieur le maire de Granval salue l'assemblée et présente la commune notamment dans ses composantes forestières.

Monsieur Gérard Faucher remercie les membres présents de bien vouloir assister à notre assemblée générale et particulièrement

- Monsieur Jean-Luc Coupat, Conseiller Général
- Messieurs Max Moulin et Guy Guedon, respectivement présidents des associations de propriétaires forestiers Ance et Dore et du Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise.
- Monsieur Pierre Faucher représentant le C.R.P.F. et le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme.
- Monsieur Maxime Rodamel, technicien du C.R.P.F. détaché au développement du PDM du Haut-Livradois, toujours disposé, attentif et présent lors des séances de formation, en salle et sur le terrain, avec ses collègues.

Gérard Faucher présente les absences « excusées » de Monsieur Arnaud de Montlivault, Président, et de Monsieur Dominique Jay, du C.R.P.F.

De Madame Anne-Marie Barreau, Présidente du Syndicat des Sylviculteurs

De Monsieur Reyt, commerçant JEV à Issoire.

RAPPORT MORAL

Le président retrace l'histoire de l'association constituée le 9 décembre 2010, sur l'impulsion du C.R.P.F., du Conseil Général, d'élus et propriétaires forestiers locaux.....

Elle est la troisième association de ce type à l'est du département après Ance et Dore et la Montagne Thiernoise ;

Le nombre d'adhérents au 31 décembre 2011 est de 107 personnes.

PARTENARIAT DEPLOYES

Les aides logistiques et financières essentielles du Conseil Général du Puy-de-Dôme pour trois mille euro et de la Communauté de Communes du Haut-Livradois pour mille euro ont été attribuées par convention avec objectifs et cahier des charges pour notre association.

Les soutiens financiers des Caisses du Crédit agricole d'Ambert, Arlanc, Cunlhat, Sauxillanges pour cent cinquante euro, de Groupama pour cent euro.

L'appui, le conseil et l'aide technique à la réalisation de la plaquette promotionnelle de l'association par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Enfin, le soutien des Etablissements Maltrait à Ambert, Fonlupt à Saint-Ferréol des Côtes et Reyt à Issoire, par des remises substantielles lors de l'achat de fournitures, de consommables et de petits matériels en relation avec nos travaux de sylviculture, sur présentation de la carte d'adhérent.

Remise de dix euro pour adhésion au Syndicat des Sylviculteurs.

ACTIVITES 2011

Participation au salon régional Panorabois à la Grande Halle de Clermont-Ferrand avec les associations de propriétaires forestiers voisines.

1) Suite aux besoins exprimés par les adhérents :

- Le 20 mai : journée consacrée à la reconnaissance des parcelles et au bornage avec apport théorique le matin d'experts géomètres et des techniciens CRPF ; repas au restaurant la Clairière à Chambon sur Dolore avant les travaux pratiques l'après-midi en forêt, avec une cinquantaine de personnes

- Le 16 septembre : évaluation, cubage, marquage des sujets sur pied ou au sol, utilisation des petits matériels, durant l'après midi à Aix La Fayette pour cinquante personnes qui ont apprécié ensuite la collation offerte par la scierie Chanal qui réalise les travaux sur la parcelle.

- Le 27 octobre : après-midi consacrée à la visite de la scierie Livrabois (parc à grumes, distribution des sous produits issus des sciages pour l'industrie papetière, panneaux de

particules ou la fourniture énergétiques) et les différentes phases de sciage automatisées avec cinquante cinq personnes et le verre de l'amitié offert par l'entreprise.

- Le 16 décembre : après-midi consacrée à la visite de la chaufferie bois de Saint Germain l'Herm (de l'aire de stockage à la combustion) en passant par la connaissance du réseau chaleur et de ses « bénéficiaires » dans un premier temps et la connaissance de la fiscalité forestière (avec exercices pratiques) dans la salle polyvalente dans un deuxième temps, pour quarante cinq personnes.

2) Promotion de l'association :

- 15 juillet : participation à la fête du bois à Saint Gervais Sous Meymont.
- 11 août : un stand de l'association au marché d'Ambert, un jeudi ; avec nombreux contacts, des adhésions et un jeu ludique préparé par Monsieur Verdier.
- 4 septembre : stand à la fête de la communauté de communes du Haut-Livradois afin de participer et se faire connaître ;
- 30 octobre : stand à la fête de la Pomme de Champetières avec la participation spontanée de nos administrateurs locaux, contacts fructueux.

3) Pour être utile aux adhérents acquisition à l'automne de petits matériels spécialisés qui sera à la disposition de tous selon une procédure adaptée et un temps suffisant.

Enfin des réunions fréquentes pour nos administrateurs avec le CRPF, les associations voisines et des conseils d'administration toutes les six semaines environ.

PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2012

Maintenir l'intensité et la variété de nos activités de 2011 en lien avec les besoins de la majorité des adhérents.

Organiser et coordonner les visites et sorties thématiques avec les associations de la Montagne Thiernoise et Ance et Dore, afin d'offrir un éventail d'activités plus large, plus riche et complémentaire avec des coûts maîtrisés.

Premières visites :

- Scierie Veyrière et la fabrication de lamellé collé, le 26 avril après midi ainsi que la fabrique de granulés.
- Usine de panneaux en Limousin et parcelle forestière remarquable l'après midi avec l'association Ance et Dore, le mardi 15 mai toute la journée.
- Dépressage et régénération le matin sur le terrain avec repas si possible et connaissance des sigles-organismes et la certification de nos bois l'après-midi le vendredi 15 juin.
- Stand de l'association lors d'un marché estival à Ambert, le jeudi matin.
- Stand pendant la fête de la Communauté de Commune du Haut-Livradois le 2 septembre à Saint-Bonnet le Bourg.
- Choix des espèces et variétés pour une demie journée en octobre, sur le terrain.

Enfin, le président remercie les maires des communes de Fournols, Chambon sur Dolore, Le Monestier, Saint-Germain l'Herm et Grandval pour la mise à disposition gracieuse de leurs locaux et leur bon accueil.

A l'issue du rapport moral la discussion est ouverte et il est procédé à sa mise aux voix des membres.

Celui-ci est adopté à l'unanimité avec l'applaudissement de l'assemblée.

RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Les rapports et bilan financiers sont présentés par Madame Nicole Verdier, trésorière, pour un exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principales recettes proviennent des cotisations des adhérents pour un montant de mille soixante dix euro et des subventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de la Communauté de Communes du Haut-Livradois au titre de l'aide au démarrage et au fonctionnement à des conditions fixées respectivement.

Si ces règles n'étaient pas respectées (objectifs, affectations et bilan annuel d'activités) il pourrait y avoir cessation de l'aide voire un remboursement partiel de celle-ci.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de quatre mille huit cent quinze euro vingt six qui sera affecté au début de l'exercice 2012.

La discussion est ouverte où il apparaît que sans l'aide des collectivités et des communes l'association ne pourrait fonctionner en l'état.

Les prévisions financières de 2012 au-delà d'un effort commun qui sera partagé avec les autres associations en matière de promotion et la réalisation d'une plaquette commune, seront maîtrisées afin de maintenir et développer nos activités pour le plus grand nombre d'adhérents.

Monsieur Gérard Faucher après avoir remercié Madame la Trésorière pour son travail, propose à l'assemblée, après l'exposition du rapport financier de donner quitus à la trésorière pour sa gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres avec l'applaudissement de l'assemblée.

<u>ELECTION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>

Monsieur le président, compte tenu de l'article 8 des statuts qui permet d'élire jusqu'à quinze administrateurs et des perspectives d'activités nécessaires au développement, souhaite pour l'efficacité et la répartition des tâches à venir, que des membres se portent candidats pour six postes.
Après discussion :

Monsieur Jacky Besseyrias, né le 26/10/52
Demeurant au bourg - 63890 Le Monestier

Monsieur Georges Gachon, né le 02/03/47
Demeurant le Béthonas – 63890 Saint-Amant Roche Savine

Monsieur Raphaël Macaigne, né le 17/11/72
Demeurant aux Côtes – 63890 Grandval

Monsieur Michel Mayet, né le 27/09/50
Demeurant au Bourg – 63890 Saint-Amant Roche Savine

Monsieur Laurent Paquet, né le 20/05/72
Demeurant le Theil – 63890 Le Monestier

Monsieur Daniel Verdier, né le 03/07/42
Demeurant à Chavagnat – 63600 Champetières

Candidats, ont été élus régulièrement et à la majorité des membres de l'assemblée.

Monsieur Gérard Faucher propose que la répartition des fonctions et des tâches soit discutée et arrêtée lors du prochain Conseil d'Administration.

Celui-ci aura lieu le mardi 28/02/12 à la mairie du Monestier à 18 heures.

* * * * *

FIXATION DU TAUX DE COTISATION

Actuellement de dix euro par an, le président argumente le maintien pour l'année 2012, qui est adopté majoritairement par l'assemblée.

DIVERS

Monsieur Max Moulin questionne l'assemblée sur l'opportunité pour les adhérents de faire figurer la surface de leurs parcelles boisées lors de leur adhésion. Ainsi au-delà du nombre de propriétaires la représentativité de l'association en serait plus significative quant à son importance lors d'éventuelles négociations.

Cette indication qui est transmise sur le secteur de Thiers ne pose pas de difficulté et pourrait être demandée pour le Haut-Livradois en 2012.

Monsieur Jean-Luc Coupat, Conseiller Général du canton de Saint-Amant Roche Savine soutient cette proposition et attire l'attention des participants concernant la politique de soutien du Conseil Général du Puy-de-Dôme notamment au travers des plans de massif forestier (PDM) mis en place dans notre région. Conclu pour une durée déterminée avec les partenaires forestiers le PDM permet l'affectation d'un technicien du CRPF qui est essentiel au maintien et au développement de l'association des propriétaires forestiers.

De nombreux membres souhaitent le maintien du poste de technicien CRPF sur le Haut-Livradois au terme du plan afin de permettre la poursuite de la politique engagée par le Conseil Général et de nombreux acteurs du territoire dont l'association des propriétaires forestiers du Haut-Livradois.

Intervention de Monsieur Pierre Faucher représentant le syndicat des sylviculteurs du Puy-de-Dôme qui reconnaît le fort impact du soutien qu'apporte le Conseil Général avec les PDM locaux.

Il présente les missions et les activités du syndicat qui sont multiples et axées à la défense du milieu et des intérêts des adhérents.

Il intervient sur la problématique de l'introduction du cerf dans l'est du département conséquence de l'impulsion des chasseurs de la Loire.

Après un historique de la situation, il fait le point sur l'activité et les démarches, actions des uns et des autres, particulièrement des sylviculteurs et des agriculteurs, qui s'opposent à l'introduction programmée du cerf à cause, essentiellement, des dégâts pressentis à leur biens.

Il rappelle que l'adhésion au syndicat permet la couverture responsabilité civile pour le propriétaire et que le montant de cette adhésion est minoré de dix euro pour les adhérents de l'APFL.

PRESENTATION ET REDACTION D'UN CONTRAT DE VENTE DE BOIS

Il s'agit d'un thème prévu en complément de l'assemblée générale.
Animation assurée par Monsieur Maxime Rodamel, technicien CRPF.

Compte tenu du temps imparti à son intervention monsieur Rodamel a présenté les tenants et les aboutissants d'une bonne gestion sylvicole jusqu'à l'acte de vente des produits forestiers, il a présenté et répondu aux questions que se posent les propriétaires :

Pourquoi couper et vendre ?

- Accroître la qualité des bois restants.
- Maintenir une croissance maximale pour les sujets restants et limiter les risques climatiques
- Apporter un revenu au propriétaire.

Où la conclusion et la signature d'un contrat de vente sont indispensables. Celui-ci fait figurer les obligations de chacune des parties :

Il lève la présomption de salariat des intervenants nécessaires à l'exploitation forestière ;

Il garantit le prix du bois et les modalités d'exploitation.

Il fixe les limites de responsabilités, et indique la date de transfert de propriété : exemple de la vente sur pied

Il clarifie les accords (les parties parlent de la même chose).

Il permet l'intégration de clause(s) particulière(s)

Il conditionne les modalités d'exploitation et d'évacuation des bois.

Il précise les conditions et délais du règlement.

.....

L'animateur ponctue chacun de ces chapitres, pour explication, par des questions – réponses avec les participants à partir de situations fréquentes qui peuvent poser des problèmes si elles ne sont pas anticipées (en l'absence de contrat de vente) :

- Arbres à abattre et ceux à conserver sur pied ?
- Délai de réalisation à partir de la vente ?
- En cas d'accident d'un opérateur dans la parcelle.
- A propos de dégradations de chemin suite au débardage.
- A qui appartiennent les grumes stockées sur le bord du chemin suite au débardage.
- Quand serai-je payé de la vente de mes bois, et quels sont les recours Etc.

Non exhaustives, autant de situations que le contrat doit prévenir de manière naturelle par l'ensemble des clauses qu'il contient concernant :

Les parties en présence, la situation géographique de la coupe, la matérialisation des limites, signalisation des arbres à abattre, prix de vente par essence, dimension, modalités de règlement, échéancier, responsabilités de l'acquéreur et signature des parties.

Sans oublier le suivi et le contrôle du chantier jusqu'à réception.

Enfin l'animateur transmet à chacun un modèle de contrat, non exclusif et non exhaustif, pour illustrer ses propos qui ont été très appréciés par l'assemblée.

Avant de clôturer la séance à 17 heure 15, le président remercie les participants et les invite au verre de l'amitié.

Fait au Monestier le

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU LIVRADOIS
Maison de la Communauté de Commune du Haut-Livradois
Rue de la Poste - 63980 Fournols